Aides à la rénovation énergétique

Energie : retrouvez les aides auxquelles vous êtes éligibles en 2024

Les chèques énergie :

- **Le chèque énergie :** entre 48 € et 277 € par an en fonction des revenus par foyer et du nombre de personnes dans le logement. Versement automatique prévu entre le 21 avril et le 30 mai 2024.
- **L'indemnité carburant travailleur :** 100 € d'aide pour les 50% de travailleurs automobilisés les plus modestes, soit près de 4,3 millions de Français. En savoir plus : economie.gouv.fr

Les aides solaires pour réduire sa consommation d'énergie :

- **La prime à l'autoconsommation photovoltaïque :** pour l'installation de panneaux solaires en autoconsommation. Elle varie en fonction de la puissance installée :
  - Pour une installation # 3 kWc : 370 € / kWc
  - Pour une installation # 9 kWc : 280 € / kWc
  - Pour une installation # 36 kWc : 200 € / kWc
  - Pour une installation # 100 kWc : 100 € / kWc
  - Au-delà de 100 kWc, l'installation n'est plus éligible à la prime

- **Le tarif de rachat du surplus :** varie en fonction de la puissance installée :
  - Pour une installation # 3 kWc : 0,13 € / kWc
  - Pour une installation # 9 kWc : 0,13 € / kWc
  - Pour une installation # 36 kWc : 0,078 € / kWc
  - Pour une installation # 100 kWc : 0,078 € / kWc
  - Pour une installation > 100 et # 500 kWc : 0,1208 €/kWh

Les aides à la rénovation énergétique :

- **MaPrimeRénov' :** en 2024, MaPrimeRénov évolue ! Le dispositif se scinde en deux parcours :
  - Le parcours MaPrimeRénov' *Accompagné* concerne les logements classés D à F au DPE, qui effectuent une "rénovation d'ampleur, soit au moins 2 gestes d'isolation

écoénergétique, pour un gain minimum de 2 classes énergétiques. On peut pour ce parcours ajouter optionnellement une action (ventilation, chauffage, un autre geste d'isolation) qui sera incluse dans les aides. Le montant de l'aide pourra atteindre 90 % des travaux, dans la limite de 70 000 €. Pour ce parcours, le recours à un Accompagnateur Rénov' sera obligatoire.

- Le parcours MaPrimeRénov' *Classique* concerne le remplacement des anciens systèmes de chauffage par des chauffages écologiques comme les pompes à chaleur. L'aide sera destinée uniquement aux revenus intermédiaires, modestes et très modestes. Les travaux doivent être effectués par un artisan RGE (ici la liste des artisans certifiés dans la Haute-Garonne).

- **Les certificats d'économie d'énergie (CEE) ou prime énergie :** aides financières complémentaires à Ma Prime Renov, financées par les fournisseurs d'énergie.
- **Les aides locales :** Selon votre lieu de résidence, des aides spécifiques sont disponibles. Découvrez-les ici pour le département de la Haute-Garonne.
- **L'Éco-prêt à taux zéro :** prêt bancaire pouvant s'élever jusqu'à 55 000 € pour des travaux d'isolation des structures et de rénovation réalisés par des artisans certifiés RGE.
- **La TVA réduite à 5,5 % :** accordée aux travaux énergétique et écologique dans un logement construit il y a plus de 2 ans.

Le Guichet Rénov'Occitanie du Pays Sud Toulousain, labelisé France Rénov', est la porte d'entrée pour toutes les questions liées à la rénovation de l'habitat sur le territoire (rénovation énergétique, maintien à domicile…). C'est un service public gratuit, neutre et indépendant. Les conseillers sont là pour renseigner les ménages sur les volets financiers et techniques, les aider à définir leur projet, et les orienter vers le parcours le plus adapté.

Vous trouverez ci-après le calendrier des permanences du Guichet Rénov'Occitanie et des partenaires de l'habitat pour le second semestre 2024

Calendrier du guichet Rénov'Occitanie
Pays Sud Toulousain
Second semestre 2024

CARBONNE de 9h à 12h Maison France Services 111 Avenue de Toulouse	4 juillet	1er août	5 septembre	3 octobre	7 novembre	5 décembre
AUTERIVE de 14h à 17h Communauté de Communes, ZI Robert Lavigne, RD 820	4 juillet	1er août	5 septembre	3 octobre	7 novembre	5 décembre
LE FOUSSERET de 9h à 12h Mairie du Fousseret 1 Rue de la Tour	11 juillet	8 août	12 septembre	10 octobre	14 novembre	12 décembre
CAZÈRES de 9h à 12h Bureau d'Information Touristique 13 rue de la Case	18 juillet	FERIÉ	19 septembre	17 octobre	21 novembre	19 décembre
RIEUMES de 9h à 12h Maison du Tailleur, 2 place du Marché à la Volaille	25 juillet	22 août	26 septembre	24 octobre	28 novembre	26 décembre

⚠ **Les conseillers ne seront disponibles que sur rendez-vous !**

Calendrier des permanences des partenaires du Guichet

ADIL 31[1]**, CAUE 31, et Expertises & Patrimoine**[2] **(Opérateur EcoRénov'31)** : tous les 1ers jeudis matin du mois

ERIM[3] **(Opérateur EcoRénov'31)** : 1er jeudi après-midi du mois;
Maison de l'Habitat de la CCBA[4]**:**
Cintegabelle 2nd jeudi du mois (10h – 12h) , Venerque 3ème jeudi du mois (10h – 12h) et Auterive tous les jeudis du mois (14h – 16h)

ERIM (Opérateur EcoRénov'31):
2ème jeudi matin du mois;

ERIM (Opérateur EcoRénov'31):
3ème jeudi matin du mois;

ERIM (Opérateur EcoRénov'31):
4ème jeudi matin du mois ;

Permanences suspendues :
[1] ADIL 31 : les mois de juillet et août ;
[2] Expertises & Patrimoine : le 5 septembre ;
[3] ERIM : tout le mois août et le 26 décembre ;
[4] Maison de l'habitat CCBA : tout le mois d'août.

Le guichet Rénov'Occitanie assure un service **gratuit, objectif** et **indépendant** sur toutes les questions liées à la rénovation de l'habitat. Retrouvez vos conseillers, **sur rendez-vous**, dans les locaux du Pays Sud toulousain (34 avenue de Toulouse 31390 Carbonne) et une fois par mois, le jeudi à Auterive, Carbonne, le Fousseret, Cazères et Rieumes.
Prenez RDV lors des **permanences téléphoniques du lundi après-midi au jeudi !**

Pour contacter votre Guichet : 05 61 97 34 20 - infoenergie@payssudtoulousain.fr